



Extrait du registre des délibérations Réunion du 26 juin 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le 26 juin à 14 heures, se sont réunis, au Gueulard Plus, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration, sur convocation adressée le 22 mars 2024.

Etaient présents :

Elu communautaire : M. Alessandro BERNARDI
Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA (arrivée à 14h35)
Personnalité qualifiée : M. Christian SCHOTT
Personnalité qualifiée : M. Pascal MADELAINE

Etaient excusés :

Elu communautaire : M. Daniel DRIUTTI - procuration à Alessandro BERNARDI

N° 2024-11

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1

Afin de procéder aux premiers ajustements budgétaires, il est proposé des virements de lignes de crédit suivants :

Section de Fonctionnement			
Dépenses			
Chapitre	Article	Intitulé	Demande ajustement
011	6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	- 10 000,00
011	6111	Sous-traitance générale - Tout public	- 3 000,00
011	6112	Sous-traitance générale - Jeune public	+ 10 000,00
011	6113	Sous-traitance générale (divers)	+ 500,00
011	61351	Locations mobilières équipements scéniques	- 3 500,00
011	61558	Autres biens mobiliers	- 1 500,00
011	6231	Annonces et insertions	- 2 000,00
011	6236	Catalogues et imprimés	- 2 000,00
011	6251	Voyages et déplacements	+ 2 500,00
011	6257	Réceptions	+ 5 000,00
011	627	Services bancaires et assimilés	+ 800,00
011	6358	Autres droits	- 4 800,00
012	64111	Salaires intermittents artistes	+ 3 000,00
012	6411	Salaires, appointements, commissions de base	+ 5 000,00
TOTAL			0,00

Après entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VOTE les crédits de la décision modificative n° 1 selon les tableaux ci-dessus.

Membres élus : 5

En activité : 5

Membres présents : 4

Membres absents excusés : 1

Membres absents :

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération sera affiché
à l'Hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard Plus)
Hayange, le 29/06/2024

Le Président,

Alessandro BERNARDI

